

Châtillon

Republication de l'avis paru dans le Journal officiel N° 21 du jeudi 6 juin 2024 suite à la modification des dimensions du garage nécessitant une demande de dérogation.

Requérants : François et Sandrine Voisard, Les Places 3, 2843 Châtillon. Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage : Construction d'une maison familiale avec garage pour véhicules et réduit ; pose d'une pergola, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture ; aménagement d'un accès et d'une place en pavés filtrants.

Cadastre : Châtillon. Parcelle N° 171, sise à la rue Les Euechattes, 2843 Châtillon. Affectation de la zone : En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise : Article 69 al. 2 Loi sur la construction et l'entretien des routes LCER.

Dimensions : Longueur 18m85, largeur 15m40, hauteur 6m29, hauteur totale 7m62.

Genre de construction : Matériaux façades : crépi, blanc cassé ; toiture : tuiles béton, gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement **fixée au 9 décembre 2024**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 4 novembre 2024.
Conseil communal.